

Objet : SYNTHÈSE du Volet métropolitain du SRDEII Bourgogne Franche Comté (p. 100 du document SRDEII)

Rappel des éléments de la loi NOTRe concernant les orientations métropolitaines du SRDEII

Comme le prévoit la Loi NOTRe, « le schéma est élaboré par la région en concertation avec les métropoles » (Art. L. 4251-14 du CGCT) - Les orientations du SRDEII qui concernent une métropole doivent être élaborées conjointement et être adoptées par les deux assemblées : « Les orientations du SRDEII applicables sur le territoire d'une métropole sont élaborées et adoptées conjointement par le conseil de la métropole concerné et le conseil régional. » - A défaut d'accord sur les orientations du SRDEII applicables sur le territoire métropolitain, la métropole élabore son propre document d'orientations stratégiques, qui prend en compte le schéma régional. Ce document est adressé à la région, pour information, dans les six mois qui suivent l'adoption du schéma régional. (Art L 4251-15 du CGCT).

Le volet métropolitain du SRDEII permet de fixer les partenariats entre la Région et Dijon Métropole et de traduire des orientations stratégiques partagées en matière de développement économique. Il est articulé autour de 4 axes : Attractivité et internationalisation, soutien aux filières et aux projets structurants, développement de la recherche, de l'innovation collaborative au profit de l'investissement et de la création d'entreprises, et enfin la dynamique de l'emploi et de la formation.

Le programme de développement économique de Dijon Métropole

Sur le territoire de ses 23 communes, Dijon Métropole compte près de 260 000 habitants au sein d'une aire d'attraction de plus de 410 000 habitants, 135 000 emplois et 40 000 étudiants. La capitale régionale est le principal bassin de vie, d'emploi et de formation de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Seule métropole de la région, l'intercommunalité de Dijon joue un rôle déterminant dans les dynamiques départementales et régionales. Son aire d'influence est importante : son aire urbaine couvre 38% du territoire départemental et 75% de sa population.

Le bassin de Dijon compte 178 000 actifs (14% des actifs de la région), 125 000 salariés (18,5% des salariés de la région) et 11 134 établissements (16,4% des établissements de la région). Le secteur des services regroupe plus de la moitié des établissements avec un poids supérieur à la moyenne régionale (59% contre 53%). Tous secteurs confondus, le nombre d'établissements augmente de 1% sur un an (contre une stabilité en Bourgogne-Franche-Comté).

Les priorités du développement économique de la Métropole portent sur les thématiques suivantes :

- Attractivité et internationalisation
- Filières et projets structurants
- Recherche et innovation collaborative
- Dynamique d'emplois et de formations

1/ Attractivité et internationalisation

La nouvelle agence métropolitaine, Dijon Bourgogne Invest, travaillera en partenariat avec l'Agence Economique Régionale (AER) et la future Agence Régionale d'Attractivité pour renforcer la prospection et l'implantation d'entreprises/investisseurs notamment sur le sourcing de projets

exogènes, la promotion territoriale et la participation conjointe sur des salons industriels au plan national et international.

Dans le cadre de leur partenariat, le partage d'informations et la lisibilité des offres foncières et immobilières permettra de conforter la capacité d'accueil sur le territoire.

La Métropole souhaite renforcer l'investissement en immobilier collectif et structurer son offre d'hébergement dédié en réponse aux besoins des entreprises et des filières d'excellence de manière à maîtriser leur parcours résidentiel sur le territoire.

L'immobilier collectif tel que les incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprises pourra passer par la requalification d'infrastructures existantes ou la construction nouvelle.

Cet accompagnement des besoins d'aménagement sur le territoire et de structuration de l'offre immobilière dédiée aux jeunes entreprises fait l'objet d'une réflexion en vue de créer prochainement une SEM de portage immobilier.

Par ailleurs, en termes d'immobilier individuel d'entreprise, la Métropole poursuit le soutien en partenariat avec la Région des projets les plus structurants et différenciants en termes d'activités et d'emplois, ainsi que le suivi de projets d'entreprises du territoire dans le cadre de France Relance et de France Industrialisation 2030.

La Région et la Métropole agiront en interaction pour favoriser le développement de l'attractivité touristique d'affaires et de congrès avec notamment la création d'un Bureau des congrès (projet en cours) qui confortera la compétence distinctive d'accueil du territoire, et ce avec l'ensemble des partenaires économiques et touristiques associés.

Les projets s'inscrivent dans une dynamique importante de l'internationalisation du territoire avec l'accueil du siège de l'OIV conjointement soutenu par la région au niveau de la réhabilitation de l'hôtel Bouchu d'Esterno pour cet accueil en 2024, et l'ouverture depuis mai 2022 de la CIGV qui porte le double label de l'UNESCO, celui du Repas Gastronomique des français et celui des Climats des Vins de Bourgogne.

En accompagnement, la reconfiguration de l'équipement du Parc des Expositions et des Congrès de Dijon à l'échéance 2025 sera un des grands projets de renforcement de l'attractivité du territoire et à forts enjeux de rayonnement régional.

Enfin, plus largement, le développement de la coopération entre l'Office du Tourisme métropolitain et le Comité Régional du Tourisme autour de la destination « Dijon » est essentiel pour élargir la stratégie d'accueil.

Le développement de l'internationalisation de la Métropole passe également par le renforcement des partenariats à vocation économique et touristique avec les villes partenaires, la poursuite des projets de coopération au développement, le renforcement des liens avec l'AER et la CCI International pour la promotion de Dijon à l'international et la participation à des délégations à l'international ou leur accueil sur Dijon métropole.

La Métropole sera associée à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie et du programme annuel régional de soutien collectif aux entreprises à l'international.

Enfin, la Région et la Métropole souhaitent partager, porter collectivement ou coordonner leurs actions en matière de recherche de projets et de financements européens.

Au titre des politiques européennes de cohésion économique et sociale communes, la Région, autorité de gestion des PO régionaux FEDER-FSE-IEJ, et la Métropole veilleront à coordonner ou à mutualiser leurs actions d'accompagnement des porteurs de projets.

La Région et la Métropole poursuivront l'information, l'orientation et la mobilisation des acteurs du territoire permettant un positionnement offensif et compétitif sur les programmes de coopération territoriale européenne et dans les appels à projets (AAP) européens issus des programmes sectoriels : des synergies devront être trouvées avec d'autres programmes et politiques de l'Union Européenne, dont les fonds structurels et d'investissement européens, le programme pour la compétitivité des entreprises (COSME), le programme Erasmus + et le programme LIFE.

2/ Filières et projets structurants

La collaboration entre Dijon Métropole et la Région Bourgogne- Franche-Comté porte sur :

- le **soutien aux PME/ETI à forte croissance** à travers notamment les aides à l'immobilier pour franchir des phases de développement clés à leur croissance ;
- le **développement des fonds d'amorçage ou accélérateurs** sur le territoire et la participation de la Métropole à la gouvernance de ces fonds ;
- l'**accompagnement des projets collaboratifs** ou d'accélération dans le cadre de la RIS3 ;
- la **fertilisation croisée** : renforcement des filières d'excellence, accompagnement des croisements « IA santé », « alimentation santé », « smart city » par le biais de colloques, chaires, ou le développement de nouveaux tiers-lieux (exemple : Living Lab alimentation).

La Métropole a fait le choix de 4 filières prioritaires du développement économique :

La filière santé

Filière prioritaire reconnue par la RIS3, les atouts de Dijon Métropole sont ses nombreuses entreprises (4 000 emplois), le CHU, des équipements de visibilité internationale comme Pharm'Image, 15 laboratoires et 900 chercheurs, « Santenov » la gouvernance en santé sur la double dimension d'animation de l'écosystème et d'ingénierie de projets d'accélération en innovation santé.

La Métropole et la Région accompagnent le CHU de Dijon dans son projet Réadaptic de construction d'un bâtiment intelligent à la pointe de l'innovation dans le domaine de la rééducation, réadaptation physique et cognitive. De même, la Métropole soutient un projet structurant ambitieux pour la filière de nouvel équipement « Campus 2 » dédié à l'accueil de porteurs de projet d'innovation avec la nécessité de co-investissement dans les équipements de laboratoires, plateformes, etc. Le développement du HUB Emplois et compétences des Industries de Santé vise à améliorer l'articulation entre l'offre et la demande en formations des salariés.

La filière agro-alimentation

Le développement et la notoriété de la filière agro-alimentation de la Métropole s'appuient sur une approche intégrée « de la fourche à la fourchette » autour du pôle de compétitivité Vitagora, du pôle d'innovation en agroécologie Agronov, des établissements de recherche et d'enseignement supérieur (600 chercheurs) et des entreprises (2 500 emplois).

Trois axes stratégiques caractérisent la filière:

- Faire du territoire métropolitain un démonstrateur de la transition alimentaire ;
- Valoriser la recherche et les entreprises de la microbiologie appliquée à l'agroalimentaire ;
- Mobiliser les technologies digitales pour la transition alimentaire (Foodtech).

La stratégie de transition alimentaire soutenue par le programme « Territoire d'innovation » du PIA3 se poursuivra notamment avec le développement d'une phase 2 d'Agronov, la convention de partenariat d'objectifs et de moyens avec le pôle Vitagora, la valorisation des terres agricoles et viticoles, une stratégie de développement de projets en investissements menée avec la Banque des Territoires, des tiers-lieux de la transition alimentaire notamment en lien avec la CIGV.

La filière numérique

Forte de plus de 3 000 salariés et 180 entreprises, la filière numérique de Dijon Métropole a développé des expertises reconnues dans les domaines de la FoodTech, du numérique appliqué à la santé, de la ville et des bâtiments intelligents et de l'industrie 4.0 en lien avec le cluster Robotics Valley, confortée par le développement des expertises amenées par les établissements ESIREM, CESI, ESEO, ESADD et les laboratoires de l'université de Bourgogne.

La filière numérique est par ailleurs la plus dynamique en matière de recrutements. Pour faire face à des besoins croissants, trois leviers complémentaires doivent être activés :

- La massification de l'offre de formation initiale et continue ;
- La reconversion des salariés venant d'autres métiers ;

- L'attractivité vis-à-vis de profils de haut niveau en provenance d'autres régions.

Des synergies peuvent être construites avec la nouvelle agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (ARNIA) notamment sur les champs de la gouvernance, du partage des données territoriales et de la cyber sécurité. Les projets phares sur la métropole sont On Dijon, Response et le déploiement d'une stratégie Open Data.

La filière Construction et énergies durables

Dijon Métropole est engagée dans une politique de développement durable ambitieuse qui vise la neutralité carbone du territoire à l'horizon 2050. Elle vient d'être labellisée parmi les 100 villes neutres climatiques européennes (9 villes en France) qui porte un programme d'actions ambitieux multithématiques : hydrogène, alimentation durable, énergies, mobilités, logement, déchets etc.

La Métropole cherchera également à accélérer avec l'Etat et la Région la poursuite de la mission cofinancée avec l'ADEME sur l'écologie industrielle, la priorité aux bâtiments à faible énergie et la reconversion de friches industrielles tout en économisant le foncier (loi ZAN).

Le projet RESPONSE dont Dijon Métropole est le chef de file européen est un élément important de cette stratégie par sa capacité d'expérimentation et de répliation des solutions technologiques pour un urbanisme à énergie positive. Sur l'Hydrogène décarbonée, l'ambition est de créer un écosystème et un projet industriel structurant pour le territoire et la région, pilier de la politique menée dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.

3/ Recherche et innovation collaborative au profit de l'investissement et de la création d'entreprises

La Métropole sollicitera la Région pour co-construire et participer à la mise en œuvre d'appels à projets régionaux au bénéfice des acteurs métropolitains. La Métropole et la Région travailleront à l'articulation des dispositifs et des moyens d'actions notamment dans le cadre de la démarche de spécialisation intelligente de la région (RIS3) adoptée pour la période 2021-2027.

La Métropole se mobilisera aux côtés de la Région pour **renforcer les ressources disponibles en faveur du capital-innovation** : participation à des fonds d'amorçage ou de capital innovation comme le Fonds Régional d'Innovation et à des dispositifs tournés vers l'industrialisation et l'accès au marché.

La Métropole et la Région collaboreront à l'élaboration d'un parcours d'accompagnement en faveur de l'entrepreneuriat innovant et le passage de caps.

4/ Dynamique d'emplois et de formations

La Métropole et la Région soutiennent l'excellence universitaire et, notamment en lien avec les filières d'excellence, entendent développer une offre d'attractivité à l'attention des talents et des étudiants.

Il s'agit également d'accompagner la structuration et le développement des Campus Métiers et Qualifications (Hub emplois & compétences industrie en santé, CMQ « écoconstruction et énergies durables », CMQ en agroalimentation, etc.) pour sensibiliser aux métiers industriels et favoriser les formations sur les métiers en tension. Les actions pour stimuler l'esprit d'entreprise et sensibiliser aux métiers industriels seront prioritaires.

La Métropole et la Région s'emploieront également à **attirer de nouveaux acteurs de la formation** sur le territoire en réponse aux besoins des entreprises.

En conclusion, la dynamique du développement économique sur Dijon métropole se poursuit par de nouveaux partenariats, dans le cadre d'une gouvernance économique renouvelée avec une nouvelle agence d'attractivité métropolitaine Dijon Bourgogne Invest, la mise en place d'un Comité de la gouvernance économique territoriale associant les chambres consulaires, les syndicats patronaux, le pôle de compétitivité Vitagora, l'Université, mais aussi avec l'installation prochaine d'un Conseil de Développement pour ouvrir les concertations aux territoires et aux usagers en écho à la dynamique de coopération de la Métropole avec la Région et l'Etat.

NB : Un document complet sur le volet métropolitain du présent SRDEII figure en annexe 3.